



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 71807

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la dangerosité de certains passages à niveau. Malgré les efforts engagés pour réduire le nombre de ces ouvrages, ils sont encore très nombreux. Il reste aujourd'hui 15 200 passages à niveau publics actifs. Aussi, il lui demande de préciser les mesures envisagées par le Gouvernement, directement ou par le biais de Réseau ferré de France, pour supprimer progressivement les passages à niveau.

Texte de la réponse

Le rapport remis au Premier ministre le 26 juin 2008, à la suite du dramatique accident d'Allinges, en Haute-Savoie, a analysé l'évolution de l'accidentologie sur les 14 651 passages à niveau pour automobiles et les 799 passages à niveau pour piétons et proposé un plan d'actions pour en améliorer la sécurité. Ce plan d'actions comporte vingt mesures orientées autour de quatre axes visant à : poursuivre et développer l'information et la prise de conscience des conducteurs, mobiliser les gestionnaires de voirie, poursuivre et accélérer un programme systématique de traitement des passages à niveau, proscrire toute nouvelle création de passage à niveau sur des lignes ferroviaires ouvertes aux voyageurs. L'État, directement ou à travers Réseau ferré de France (RFF), subventionne les investissements pour supprimer les passages à niveau ou les améliorer. RFF assure le pilotage opérationnel du programme et la recherche des cofinancements avec les gestionnaires routiers. Le montant de cette participation, transférée au budget de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) a été en 2007 de 17,5 M, en 2008 de 19 M, en 2009 de 24 M et porté en 2010 à 30 M. RFF apporte des financements similaires à ceux de l'État. D'ores et déjà, l'ensemble des collectivités publiques a financé cette politique à hauteur de 100 M en 2008 et en 2009. Les collectivités publiques vont poursuivre les efforts engagés. Des conventions ont été passées entre Réseau ferré de France et les régions Bretagne, Pays de la Loire, Aquitaine, Picardie et Nord-Pas-de-Calais et avec le département du Bas-Rhin pour engager un programme d'études de suppressions et d'améliorations de passages à niveau. La finalisation des suppressions nécessite ensuite la passation de conventions de financement entre les différents partenaires concernés par ces opérations. Comme s'y était engagé le Gouvernement, les études préliminaires de sécurisation des cinquante premiers passages à niveau considérés comme préoccupants ont été réalisées par RFF. Les préfets de région se sont vu confier une mission d'animation du programme de mise en sécurité des passages à niveau par la charte pour une politique de sécurité sur les passages à niveau, signée le 24 juin 2009 entre l'État, RFF et l'Assemblée des départements de France. Ils s'appuient, pour ce faire, sur les services déconcentrés du ministère et les services locaux de RFF, notamment pour la concertation dans la mise au point des plans de financement. Parallèlement, une circulaire du 15 décembre 2009 a rappelé aux préfets de réaliser, dans les délais les plus rapprochés, un diagnostic de sécurité sur les passages à niveau dont le traitement est considéré comme prioritaire. Cette démarche, indispensable pour coordonner les actions entre les acteurs ferroviaires et les gestionnaires de voirie, est soutenue notamment par l'Assemblée des départements de France au travers de la charte précitée.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71807

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1621

Réponse publiée le : 15 juin 2010, page 6741